

Le cadenassage : nécessaire pour éviter un accident !



Chantal Rossignol
Chef des activités
d'alimentation
CSSS de Saint-Jérôme



Angélique Metra
asstsas

28 octobre 2008. Toute l'équipe du Service des activités d'alimentation du CSSS de Saint-Jérôme s'en rappelle : l'un des nôtres, bien qu'expérimenté, subissait un accident du travail ayant pour conséquence une lésion permanente. Aujourd'hui, nous savons que cet accident aurait pu être évité grâce au cadenassage.

Accident à la station de pompage/clippage

L'équipement en cause assure le pompage des liquides (ex. : soupes, sauces) de la marmite vapeur vers un sac en plastique de sept litres. Le sac est ensuite agrafé et ajusté automatiquement. Acquis à la fin des années 80, aucun accident n'était relié à l'utilisation ou au nettoyage de cet appareil. Depuis des années, la même procédure d'entretien était suivie : la machine était nettoyée après fermeture d'une valve de coupure du circuit pneumatique et désassemblée.

Or, ce matin-là, l'appareil est partiellement démonté, et ce, sans fermeture au préalable de la valve assurant la purge complète de l'énergie pneumatique. Par souci du travail bien fait, l'employé décide de déloger manuellement un morceau d'aliment dans la zone de remplissage du sac. Au même moment, un bruit survient dans le local et

l'employé actionne malencontreusement le mécanisme de pompage avec son coude. L'extrémité d'un doigt est sectionnée par aspiration.

Analyse de l'accident

L'enquête et l'analyse de l'événement montrent que la valve n'était pas fermée et que si elle était parfois en position de marche, c'est qu'on voulait clipper des sacs, même pendant le nettoyage de la machine. L'enquête révèle également que le démontage de l'appareil n'était pas complété : la chambre d'aspiration était en place et le déblocage d'aliment n'aurait pas dû s'effectuer manuellement. Notons aussi le bruit dans le service qui avait provoqué une distraction et l'absence de procédures de travail bien documentées. Un cumul de facteurs a donc conduit à cet accident.



La station de pompage/clippage.

Recommandations de correctifs

Le Service des activités d'alimentation revoit sa procédure de nettoyage en insistant sur l'importance de bien assurer la purge complète de l'énergie pneumatique tout au long du processus d'entretien. Un inspecteur de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) fait quelques constats et émet des recommandations :

- > une simulation de l'activité révèle que l'accès à la chambre d'aspiration de l'ensacheuse à soupe est possible lorsqu'on enlève la tubulure de transport de la soupe pendant le nettoyage ;
- > la valve de coupure du circuit pneumatique doit être déplacée, car elle est située à une hauteur d'environ 2 m ; pour l'atteindre, le travailleur doit monter sur un banc ;

Des mesures correctives temporaires ont été adoptées sans délai.

> il n'y a pas de procédure de cadenassage pour les travaux de maintenance, de réparation ou de déblocage effectués dans les zones dangereuses de plusieurs machines (risques de blessure par écrasement, coincement ou amputation), car le cadenassage est inconnu dans les services d'alimentation.

Mesures temporaires et autres permanentes

Des mesures correctives temporaires ont été adoptées sans délai tel qu'exigé par la CSST. Les travailleurs acceptent ces mesures, même s'ils utilisent ces équipements depuis bien des années :

> **station de pompage** : présence obligatoire d'un cadre ou d'un assistant lors du nettoyage afin de veiller au respect des consignes, soit s'assurer de la purge complète de l'énergie pneumatique avant l'entretien et éviter une

mise en marche accidentelle de l'appareil ;

> **malaxeurs** : présence obligatoire d'un responsable lors de l'utilisation et délimitation d'un périmètre de sécurité lors de

Pour assurer l'atteinte des résultats ainsi que la pérennité du programme de cadenassage, il était essentiel de l'intégrer aux processus du service.

la mise en marche. À titre informatif, une personne à l'extérieur du périmètre ne doit pas pouvoir accéder au malaxeur en tendant le bras.

De plus, l'employeur, en collaboration avec les travailleurs, doit mettre en place les correctifs nécessaires et en assurer la permanence. Entre autres, la formation et l'information des travailleurs concernant le contrôle des lieux et les méthodes de travail étaient requises.

L'achat et l'installation de gardes pour les malaxeurs et la mise en place d'une procédure de cadenassage de la station de pompage s'imposaient d'emblée. Un plan d'action visant tous les autres appareils devait aussi être préparé : lister les machines touchées potentiellement par le cadenassage, écrire les procédures et identifier les travailleurs désignés pour les appliquer, préparer un programme de formation et un registre d'inspection des lieux et des méthodes de travail.

Programme de cadenassage

Pour assurer l'atteinte des résultats ainsi que la pérennité du programme de cadenassage, il était essentiel de l'intégrer aux processus du service. Ainsi, des procédures de nettoyage incluant le cadenassage ont été développées d'abord pour la station de pompage, puis pour le trancheur, les malaxeurs, le broyeur, le mélangeur rapide, les marmites à vapeur et le mélangeur *Stéphan*.

Pour la rédaction des procédures, les travailleurs ont été consultés, de même que les manuels techniques des équipements et les sites Internet des fournisseurs. Les méthodes de travail ont été formalisées à l'intérieur même des procédures d'entretien. On y trouve aussi les informations sur le cadenassage, le SIMDUT et les équipements de protection individuels.

Pour simplifier la tâche (**encadré**), des stations de cadenassage (cadenas, clé, procédure) ont été positionnées près des appareils à cadenasser.

PROCÉDURE D'ENTRETIEN

1. Signature du registre de cadenassage montrant l'emprunt d'équipement à la station locale ;
2. mise en arrêt de l'appareil ;
3. cadenassage de l'appareil ;
4. essai de démarrage ;
5. suivi de la procédure de nettoyage avec photos ;
6. décadernassage ;
7. test du fonctionnement de l'appareil ;
8. retour de l'équipement emprunté à la station ;
9. signature du registre de cadenassage.

Puisque le tout doit être documenté, un registre de cadenassage a été installé à chaque station.

Afin de diffuser les procédures et assurer leur utilisation, chaque travailleur a été rencontré. Les nouveaux employés reçoivent une formation par un pair avant d'effectuer la tâche. D'ailleurs, un guide d'accueil des nouveaux employés du service a été élaboré et est en cours d'approbation.

Le futur : demeurer proactif !

Comme tout autre programme, le défi ne réside pas uniquement dans la mise en place des procédures, mais surtout dans l'évaluation et le suivi. Notre démarche est encore bien récente et nous demeurons alertes afin d'améliorer continuellement le processus. L'écoute et la participation des travailleurs sont primordiales en matière de santé et de sécurité du travail.

Un malheureux accident a permis un éveil à la gestion du risque. Le cadenassage est venu enrichir notre culture de sécurité. Gageons que l'histoire ne s'arrêtera pas là ! ●